

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2112 - 13

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 heures 15  
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)  
étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après  
convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA -  
Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 14  
Présents : 12+1 proc  
Votants : 13

Etaient présents : Eliane CALDEI-VIDAL – Philippe ALLEGRINI – Chantal  
BARBIER – Patrice MARTIN – Michel CORSINI – Fabrice FONTAINE –  
Jean-Marc BLANIC -Christian DI MARTINO – Fabienne GALLI – Gérard  
STOERKEL – Béatrice ROZIER

Absente avec procuration : Sandrine BARRALIS

Absente : Karine FAGES

Secrétaire : Eliane CALDEI-VIDAL

**Objet : Suppression poste adjoint  
Technique principal 2<sup>ème</sup> classe  
Modification tableau effectifs**

Compte tenu de la promotion interne d'un de nos agents, adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au service technique de la commune, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de supprimer ce grade.

Le comité technique placé au Centre de Gestion des Alpes – Maritimes, dans sa séance du 8 octobre 2021, a été saisi de l'opportunité de supprimer ce poste et a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose donc :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

**- DECIDE** de supprimer le poste au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet avec la mise à jour du tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme

Le Maire,

**Gérard BRANDA**

Signé par : Gérard BRANDA  
Date : 16/12/2021  
Qualité : Maire